



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 08 avril 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le vendredi 08 avril 2022 à 20h00 sous la présidence de Christian GARIOUD, Maire, à la suite de la convocation adressée le 31 mars 2022.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - COTTAREL Guy-Noël - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - REVOL Gilbert - LEGLISE Sébastien.

Absents : ALMAÏDA Marie - GONSETH Mathilde - PADEY Guillaume - MIGUET Corinne.

Pouvoirs : MIGUET Corinne donne pouvoir à JACQUET Patricia.

Patricia JACQUET est élue secrétaire de séance.

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2022 est approuvé par les conseillers municipaux.

Le maire ouvre la séance à 20 heures.

I. Approbation du compte de gestion 2021 *(Délibération 2022-08)*

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Il présente le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes et est identique au compte administratif.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

II. Approbation du compte administratif 2021 *(Délibération 2022-09)*

Sous la présidence de Madame Patricia JACQUET adjointe au maire en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTALS	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	85 576.67€	0.00€	0.00€	510 665.12€	85 576.67€	510 665.12€
Opérations de l'exercice		73 415.27€	0.00€	112 203.96€	0€	185 619.23€
Totaux	85 576.67€	73 415.27€	0.00€	622 869.08€	85 576.67€	696 284.35€
Restes à réaliser	238 539.17€	30 000€			238 539.17€	30 000€
Totaux cumulés	324 115.84€	103 415.27€	0.00€	622 869.08€	324 115.84€	726 284.35€
Résultats définitifs	220 700.57€	0.00€	0.00€	622 869.08€	0.00€	402 168.51€

Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

III. Affectation du résultat 2021
(Délibération 2022-10)

Le résultat de la section de fonctionnement, qui s'élève à 622 869.08 € pour l'année 2021, doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement), ainsi le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	622 869.08 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		220 700.57 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne002)		402 168.51 €
Total affecté au c/ 1068 :		220 700.57 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE		0.00€
AU 31/12/2021		

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

IV. Vote du budget primitif 2022
(Délibération 2022-11)

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2022, qui s'équilibrent de la façon suivante :

Libellé	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	280 403.00€	427 420.57€	707 823.57€
Recettes	620 790.51€	427 420.57€	1 048 211.08€

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

V. Vote des taux d'imposition 2022
(Délibération 2022-12)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 mars 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour l'année 2021 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 21,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 61,36 %

Il est proposé de reconduire ces taux pour l'année 2022.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

VI. Questions et informations diverses

Aucune question ou information n'est discutée.

Fin de la séance à 22h00.

Les réunions du conseil municipal sont publiques. Si vous avez des remarques à formuler sur les décisions prises, n'hésitez pas à vous exprimer.

Le Maire
Christian GARIOUD

